



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de l'urbanisme, des Collectivités Territoriales, de l'Aménagement des
Territoires (MUCTAT)

PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE (PDEC)

P175325



**TERMES DE REFERENCE POUR LE
RECRUTEMENT D'UN(E) CHEF D'ANTENNE
POUR LE PDEC DANS LA REGION DE
KEDOUGOU**

AOUT 2026

I- PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Contexte du projet

La Casamance est une zone stratégique du Sénégal, caractérisée par un fort potentiel agricole, forestier et halieutique, mais aussi par des fragilités liées à l'enclavement, à la faiblesse des infrastructures, à la pauvreté persistante et à l'historique de tensions et de conflits. La région est également marquée par des dynamiques transfrontalières importantes avec la Gambie et la Guinée-Bissau, qui influencent les échanges économiques, les mobilités et les enjeux de sécurité.

Malgré des investissements publics et des interventions des partenaires techniques et financiers, l'impact global sur le développement économique local, la cohésion sociale et la résilience des communautés reste limité. Les investissements sont souvent sectoriels, peu coordonnés et insuffisamment articulés autour d'une approche territoriale intégrée. Les collectivités territoriales et les organisations communautaires disposent de capacités encore limitées pour planifier, mettre en œuvre et suivre des programmes de développement inclusifs et résilients.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de la Banque mondiale, met en œuvre le Projet de Développement Économique de la Casamance (PDEC) depuis son entrée en vigueur le 24 mai 2022. Le projet vise à renforcer la résilience socio-économique des communautés, à améliorer l'accès aux infrastructures et services de base, à promouvoir les opportunités économiques pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, et à consolider la cohésion sociale dans les territoires ciblés. Le PDEC est l'instrument structurant de l'État dans le pôle Sud pour soutenir une transformation économique territoriale fondée sur l'approche « pôles territoires ». Dans cette dynamique, le PDEC est en cours de préparation d'un financement additionnel (FA).

Le FA renforcera et étendra les activités du projet parent en alignant les interventions sur la stratégie de développement des pôles territoires du Sénégal, avec un accent sur la cohésion sociale dans le pôle Sud (région de la Casamance), ainsi que dans le pôle Sud-Est (région de Kédougou). Il fera de l'emploi des jeunes une priorité centrale, à travers des formations certifiantes, le renforcement des capacités et l'amélioration de l'employabilité. Il contribuera également au développement du secteur privé en soutenant des chaînes de valeur prioritaires (notamment l'agrobusiness), les infrastructures économiques locales et le renforcement des capacités des collectivités territoriales

II- OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

2.1 Objectif de développement du projet (ODP)

L'ODP du PDEC est d'améliorer la résilience socio-économique et la cohésion sociale des communautés ciblées, à travers un meilleur accès à des infrastructures et services de base, le développement d'opportunités économiques locales et le renforcement des capacités des acteurs territoriaux dans les trois régions de la Casamance et dans la région de Kédougou.

Le projet adopte une approche territoriale intégrée, centrée sur des zones prioritaires en Casamance et à Kédougou, en combinant des investissements en infrastructures, des appuis aux

moyens de subsistance et au secteur privé local, ainsi que des actions de renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale.

2.3 Composantes du PDEC et son FA

Le projet et son FA s'articulent autour de cinq composantes principales,

Composante 1 : Gouvernance locale, inclusion sociale et accès aux services essentiels :

Cette composante renforce les capacités des collectivités locales et des communautés pour un développement inclusif et résilient. Elle appuie la planification participative, la cohésion sociale et la gouvernance locale, notamment via les Comités d'Engagement Communautaire. Le FA renforce les interventions dans les 15 communes du Plan Diomaye pour la Casamance et à Kédougou, avec un accent fort sur l'identité juridique (état civil, campagnes mobiles, centres d'enregistrement). Il améliore également l'accès à des services sociaux résilients au climat, notamment les infrastructures scolaires dans le Pôle Sud-Est, tout en renforçant la participation des femmes et des jeunes.

Composante 2 : Mobilité rurale et infrastructures économiques

Cette composante finance la réhabilitation et l'amélioration des pistes rurales et des réseaux secondaires et tertiaires afin de faciliter l'accès aux marchés, aux services et aux opportunités économiques. Le FA restructure la composante en deux sous-composantes : (i) transport rural (continuité des investissements existants, y compris dans les zones du programme Diomaye, avec prise en charge de déficits de financement et le financement pour le traitement des points critiques dans la région de Kédougou), et (ii) infrastructures productives et agricoles (nouvelle sous-composante). Cette dernière inclut les infrastructures d'irrigation, de stockage, de transformation et de mise en marché, ainsi que les plateformes logistiques, afin de renforcer les chaînes de valeur agricoles (riz, horticulture, élevage). Une attention particulière est portée à la résilience climatique et à l'intégration territoriale, notamment dans les zones vulnérables.

Composante 3 : Développement des moyens de subsistance et inclusion économique

Cette composante vise à élargir les opportunités économiques durables pour les populations rurales, en particulier les jeunes et les femmes. Elle soutient la productivité agricole (notamment les périmètres rizicoles et maraîchers), les activités génératrices de revenus et l'entrepreneuriat, à travers des subventions, des formations et un appui technique. Le FA met fortement l'accent sur l'employabilité, les compétences orientées marché (techniques, numériques, entrepreneuriales), la certification, ainsi que les apprentissages. Il renforce également l'implication du secteur privé à travers une plateforme territoriale de partenariat emploi-formation couvrant le Sud et le Sud-Est, avec un focus sur les chaînes de valeur à fort potentiel.

Composante 4 : Gestion du projet, innovation et gestion des connaissances

Cette composante soutient la mise en œuvre, le suivi-évaluation, la gestion fiduciaire et les sauvegardes environnementales et sociales. Le FA renforce la décentralisation de la gestion avec la création d'une antenne à Kédougou. Il améliore également les systèmes d'information, la gestion des données et les outils de planification territoriale, notamment via une plateforme de Gestion des connaissances intégrée alimentée par les données des pôles Sud et Sud-Est.

Composante 5 : Réponse d'urgence (CERC)

Un mécanisme de réponse contingente est maintenu pour permettre une mobilisation rapide des ressources en cas de crise ou d'urgence éligible.

III- OBJECTIF DE LA MISSION

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet et en étroite collaboration avec le Délégué Régional du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT), le (la) Chef d'Antenne assure la représentation du projet dans la région de Kédougou et constitue le principal relais opérationnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) basée à Ziguinchor.

Il assure la coordination, la supervision, le suivi et la facilitation de l'ensemble des activités du projet dans la région de Kédougou. Il (Elle) doit réaliser toutes les tâches qui lui sont attribuées dans ses termes de référence, tout comme il (elle) doit veiller à ce que les objectifs régionaux du PDEC soient atteints à travers le suivi de la mise en œuvre des activités dans sa zone d'intervention et renseigner les indicateurs du Projet.

Il (elle) exécute en outre toute autre tâche ou mission ponctuelle confiée par le Coordonnateur du Projet et contribue à l'appropriation des études réalisées lors de la préparation du Projet.

IV- MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

De manière spécifique, le (la) Chef d'Antenne aura pour tâches de :

- Veiller au respect des politiques, systèmes et procédures en vigueur au sein du PDEC ainsi qu'aux orientations de développement définies par le Coordonnateur national ;
- Coordonner, ou appuyer la coordination, des missions conduites dans sa région par les membres de l'UGP, les bailleurs de fonds ou toute autre partie prenante ;
- Participer aux travaux de planification du Projet selon le format demandé par le Coordonnateur (plan de mise en œuvre, budgets annuels et pluriannuels, suivi des indicateurs de performance et d'exécution des travaux) ;
- Veiller à l'exécution des activités du plan de travail régional conformément au calendrier et au budget arrêtés ;
- Présenter les programmes annuels d'activités de la région ainsi que les rapports annuels d'exécution ;
- Présenter les rapports périodiques d'activité dans la région de Kédougou au Coordonnateur du Projet ;
- Tenir en collaboration avec l'UGP, les réunions du comité régional de Suivi présidé par le Gouverneur ;
- Assurer la supervision et la gestion administrative du personnel de l'antenne, évaluer ses performances et en rendre compte au Coordonnateur ;
- Coordonner, planifier et assurer le suivi de l'ensemble des activités d'assistance du PDEC à Kédougou, en veillant à leur mise en œuvre efficace dans la zone d'intervention, en cohérence avec les objectifs du projet et en collaboration avec les parties prenantes locales ;
- Établir la programmation des activités et veiller à son articulation avec les documents de base du PDEC et à leur cohérence avec les grands axes du PTBA du Projet ;
- Maintenir le contact et assurer la coordination avec les projets/programmes ayant conclu des arrangements avec le Projet ;
- Organiser la circulation de l'information et la coordination entre les services ;
- S'assurer de la mise en place du système de suivi-évaluation conformément au plan et de son exploitation optimale et pérenne au niveau régional ;
- Effectuer toute autre tâche confiée par le Coordonnateur du PDEC.

V- POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET RELATIONS FONCTIONNELLES

5.1 Positionnement institutionnel

Le (la) Chef d'Antenne représente l'Unité de Gestion du Projet (UGP) dans la région de Kédougou. L'antenne régionale constitue une structure déconcentrée de l'UGP basée à Ziguinchor et ne dispose d'aucune autonomie administrative, financière ou institutionnelle.

5.2 Relation hiérarchique

Le (la) Chef d'Antenne est placé(e) sous l'autorité hiérarchique directe du Coordonnateur national du Projet. Il (elle) reçoit les orientations stratégiques et techniques de l'UGP et veille à l'application des procédures, directives et manuels du Projet, notamment le manuel d'exécution.

5.3 Relations fonctionnelles entre l'antenne et l'UGP centrale

L'antenne de Kédougou est dotée d'une équipe technique et administrative placée sous la coordination du (de la) Chef d'Antenne. Cette équipe coordonne ses interventions avec celles de l'équipe de l'UGP, chaque agent de l'antenne travaillant en lien fonctionnel avec le spécialiste compétent au niveau central. Le (la) Chef d'Antenne organise ce travail, veille à la complémentarité des interventions et demeure l'interlocuteur unique de l'UGP pour la région.

- **Avec le Coordonnateur national du Projet :** le (la) Chef d'Antenne rend compte de l'exécution du programme régional, transmet les données de reporting, signale les risques et met en œuvre les recommandations issues des missions de supervision et des audits.
- **Avec le Responsable administratif et financier (RAF) :** l'équipe de l'antenne transmet ses besoins budgétaires, justifie les dépenses engagées localement et applique les procédures administratives et comptables du Projet.
- **Avec le spécialiste en passation des marchés :** l'équipe de l'antenne exprime les besoins régionaux, contribue à l'élaboration du plan de passation des marchés et assure le suivi de l'exécution des contrats sur le terrain.
- **Avec le spécialiste en suivi-évaluation :** l'équipe de l'antenne collecte et vérifie les données des activités régionales, renseigne les indicateurs du cadre de résultats et transmet les informations selon la périodicité arrêtée.
- **Avec les spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales, en genre et en mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :** l'équipe de l'antenne veille à l'application des mesures de sauvegarde sur les sites, facilite l'enregistrement et le traitement des plaintes et rend compte des incidents.
- **Avec le spécialiste en infrastructures :** l'équipe de l'antenne supervise les travaux dans la zone d'intervention, participe aux réceptions et signale tout écart de qualité ou de délai.

5.4 Limites de délégation

Les engagements financiers, les recrutements, les marchés, les conventions et les décisions stratégiques demeurent de la compétence exclusive de l'UGP. Le (la) Chef d'Antenne ne peut engager le Projet sans délégation écrite et préalable du Coordonnateur national.

5.5 Obligations de reporting

Le (la) Chef d'Antenne produit des rapports trimestriels d'avancement, des rapports de mission, des notes d'alerte ainsi que tout état d'avancement demandé par l'UGP, selon les formats et les échéances fixés dans le manuel d'exécution du Projet.

VI- PROFIL RECHERCHE :

Les candidats au poste de chef d'Antenne pour le projet PDEC doivent détenir un diplôme supérieur (Bac + 5 ans au moins) en génie rural, génie civil ou tout autre diplôme équivalent . Ils doivent en outre faire preuve de :

- D'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans des projets de développement locaux et multisectoriels, dont cinq (05) ans au moins dans les domaines liés au développement local et à la gestion participative des ressources communautaires ;
- D'une grande capacité organisationnelle et rédactionnelle des rapports de suivi
- D'un sens attesté par rapport à la gestion axée sur les résultats ;
- D'une capacité réelle et effective à travailler sous astreinte.
- D'une expérience en coordination et/ou supervision d'équipes pluridisciplinaires engagées dans la gestion et la mise en œuvre d'activités de projets de développement ;
- D'une expérience avérée dans la supervision de la réalisation d'infrastructures communautaires et dans la collaboration avec les collectivités territoriales, de l'identification des besoins à la réception des ouvrages ;
- D'une bonne expression orale et écrite en français ;
- D'une bonne connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word/Excel/PowerPoint.

VII- DUREE

Le contrat sera conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable sur la base de la performance annuelle jusqu'à la fin du Projet.

VIII- LIEU DE TRAVAIL

Le poste de Chef d'Antenne est basé dans la région de Kédougou et couvre les trois départements de la région. Il implique des déplacements fréquents dans la zone d'intervention du projet et, en tant que de besoin, dans les trois régions de la Casamance (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) ainsi qu'au niveau central à Dakar.

IX- DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra comprendre : (i) une lettre de motivation adressée au Coordonnateur national du PDEC, (ii) un curriculum vitae détaillé mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes pour le poste de Chef d'Antenne, ainsi que (iii) les copies des diplômes et attestations de travail. Les candidatures devront être transmises soit

sous pli fermé, déposé dans les locaux du PDEC, soit par courrier électronique à l'adresse suivante :, avec la mention « Recrutement d'un Chef d'Antenne – Kédougou ». Elles devront parvenir au plus tard le2026 à 17 heures.